

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC003

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes d'Injoux-Génissiat, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERRÉARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT - Lucie JOUHAUD

CONFORT : Daniel BRIQUE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON - Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN -- Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUÑOZ- Raphaël CASTIGLIA - Sophie SELLIER - Patricia VERDET - Pierre CHARPY - Sebahat BULUT - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Isabelle DE OLIVEIRA à Patrick PERREARD - Jean-Pierre FILLION à Philippe DINOCHEAU - Katia DATTERO à Sandra LAURENT SEGUI - Annick DUCROZET à Régis PETIT - Benjamin VIBERT à Serge RONZON - Sacha KOSANOVIC à Catherine BRUN - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Date de la convocation : 22 janvier 2026

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes – 8.8 Environnement

Objet : Présentation du rapport d'activités du syndicat du Haut-Rhône relatif aux années 2023 et 2024

Monsieur Serge RONZON, vice-président délégué, rappelle que la communauté de communes Terre Valserhône a transféré en 2017 la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) au syndicat du Haut-Rhône (SHR) sur le périmètre des affluents du Rhône en rive droite et leur bassin versant (à l'exception de la Valserine, ses affluents et leur bassin versant). Elle est adhérente de ce syndicat mixte fermé depuis 2018.

Le rapport d'activités du syndicat du Haut-Rhône relatif aux années 2023 et 2024 a été transmis à la communauté de communes Terre Valserhône. Il est annexé à la présente délibération et fait l'objet d'une synthèse présentée ci-dessous. L'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, par renvoi notamment vers l'article L. 5211-39 du même code, dispose que ce rapport doit « fai[re] l'objet d'une communication » au conseil communautaire.

En 2023, le budget compte plus de 1,5 million d'euros de fonctionnement (dont 44 % sont fléchés vers les PSE aux agriculteurs) et plus de 220 000 € d'investissement (dont 94 % d'études et travaux). Les principaux financeurs sont l'Agence de l'eau, les collectivités, l'État et l'Europe. En 2024, le budget atteint plus de 1,4 million d'euros de fonctionnement (dont 36 % pour les études et travaux et 36 % de charges de personnel) et plus de 870 000 € d'investissement (dont 82 % sont liés au socle GEMAPI).

Durant ces deux années, le syndicat du Haut-Rhône a mené des actions sur les thématiques suivantes :

- Gestion des milieux aquatiques : étude sur la restauration du Truison, poursuite de l'étude de connaissances de l'hydrosystème des affluents en rive droite du Rhône entre Valserine et Séran en partenariat avec le BRGM, suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches (notamment sur la Vézéronce et le ruisseau des Mouilles), étude sur la restauration de la continuité piscicole au niveau du seuil de Yenne, diagnostic éco-morphologique du lône du Clapied de Landaize, études faunistiques et floristiques sur l'île Piolet, participation citoyenne sur la renaturation du Rhône naturel de Chautagne, études et travaux de restauration hydraulique et écologique de la lône des Cerisiers, installation d'instruments de suivi dans la plaine de Yenne, élaboration d'un plan stratégique de protection de deux espèces de papillons menacées, diversification des habitats naturels et semi-naturels à Massignieu-de-Rives, travaux forestiers et études dans le marais des Planches
- Natura 2000 : animation de deux sites Natura 2000 « Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône » et « îles du haut-Rhône » afin de concilier la biodiversité et la préservation des milieux naturels à enjeux avec les projets des territoires
- Accompagnement des agriculteurs : poursuite des paiements pour services environnementaux (PSE), mise en place du marathon de la biodiversité
- Réserve naturelle nationale du Haut-Rhône : adoption du plan de gestion, suivi de la loche d'étang, police de l'environnement, suivi botanique des anciens méandres du Saugey et du Piardet
- Prévention des inondations : accompagnement et formation des collectivités à la gestion de crise face au risque inondation (PCS), installation de repères de crues, travaux post-crue et mise en place d'une servitude MAPTAM à Massignieu-de-Rives, demande d'autorisation des digues, étude stratégique sur le système d'endiguement de Chautagne,
- Sensibilisation et communication : sorties mare et haie, atelier d'écriture, événement « Festiv'Ô Rhône » à l'occasion des 20 ans du SHR, appel à projets auprès des scolaires, conférence participative, participation à l'événement « Rhôn'Ô Lac », soirée pour les 20 ans, journal Ô Rhône, nouveau site internet

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 relatif aux syndicats mixtes fermés,

VU la délibération n°17-DC054 du conseil communautaire de la communauté de communes Terre Valserhône en date du 7 décembre 2017 relative au transfert de la compétence GEMAPI au syndicat du Haut-Rhône,

VU la délibération n°18-DC047 du conseil communautaire de la communauté de communes Terre Valserhône en date du 12 juillet 2018 relative à l'adhésion et à la validation des statuts du syndicat du Haut-Rhône,

VU le rapport d'activités du syndicat du Haut-Rhône relatif aux années 2023 et 2024, annexé,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité.

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités du syndicat du Haut-Rhône relatif aux années 2023 et 2024.
- DE PRENDRE ACTE de la tenue d'un débat portant sur ledit rapport.
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le : **3 FEV. 2026**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN

Le Président,
Patrick PERREARD





SYNDICAT DU
HAUT-RHÔNE

Pour le fleuve et ses riverains

SYNDICAT DU HAUT-RHÔNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023-2024

SOMMAIRE

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le Truison	4
Les affluents rive droite du Rhône	4
Les écrevisses à pattes blanches	4
Continuité piscicole au niveau du seuil de Yenne	5
Diagnostic éco-morphologique : lône du Clapied de Landaize	5
Ile Piolet	6
La renaturation du Rhône naturel de Chautagne : participation citoyenne	6
Restauration hydraulique et écologique de la lône des Cerisiers	7
Instrumentation de la plaine de Yenne	8
Les Plans Nationaux d'Actions : le cas de deux papillons menacés	8
Diversification des habitats naturels et semi-naturels	9
Le marais des Planches	9

NATURA 2000

Animateur de deux sites	10
Natura 2000	10

ACCOMPAGNEMENT AUX AGRICULTEURS

Le programme PSE : un accompagnement aux agriculteurs	11
Le Marathon de la biodiversité : lauréat coup de cœur du jury	11

LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU HAUT-RHONE

Diagnostic et stratégie d'action : Plan de gestion	12
La loche d'Etang	12
Police de l'environnement	13
Les anciens méandres du Saugey et du Piardet	13

PRÉVENTION INONDATION

Plan Communal de Sauvegarde Entrainements et exercices	14
Répères de crues	14
Le rôle du Syndicat lors des crues de 2023	15
Travaux post crue Massignieu-de- Rives	15
La gestion des digues	16
Le système d'endiguement de Chautagne	16
Les digues de Chautagne : reconnues digues domaniales	16
Stratégie de protection contre les inondations en plaine de Chautagne	17
Maitrise foncière des terrains d'assiette et d'accès à l'ouvrage	17

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Sorties mare et haie	18
Atelier d'écriture	18
Les 20 ans du Syndicat	19
Sensibilisation et éducation à l'environnement auprès des scolaires	20
Conférence participative	20
Intervention grand public dans le cadre de l'évènement RhônO Lac	20
Les 20 ans du Syndicat	21
Journal Ô Rhône	21
Nouveau site internet	21

BILAN FINANCIER

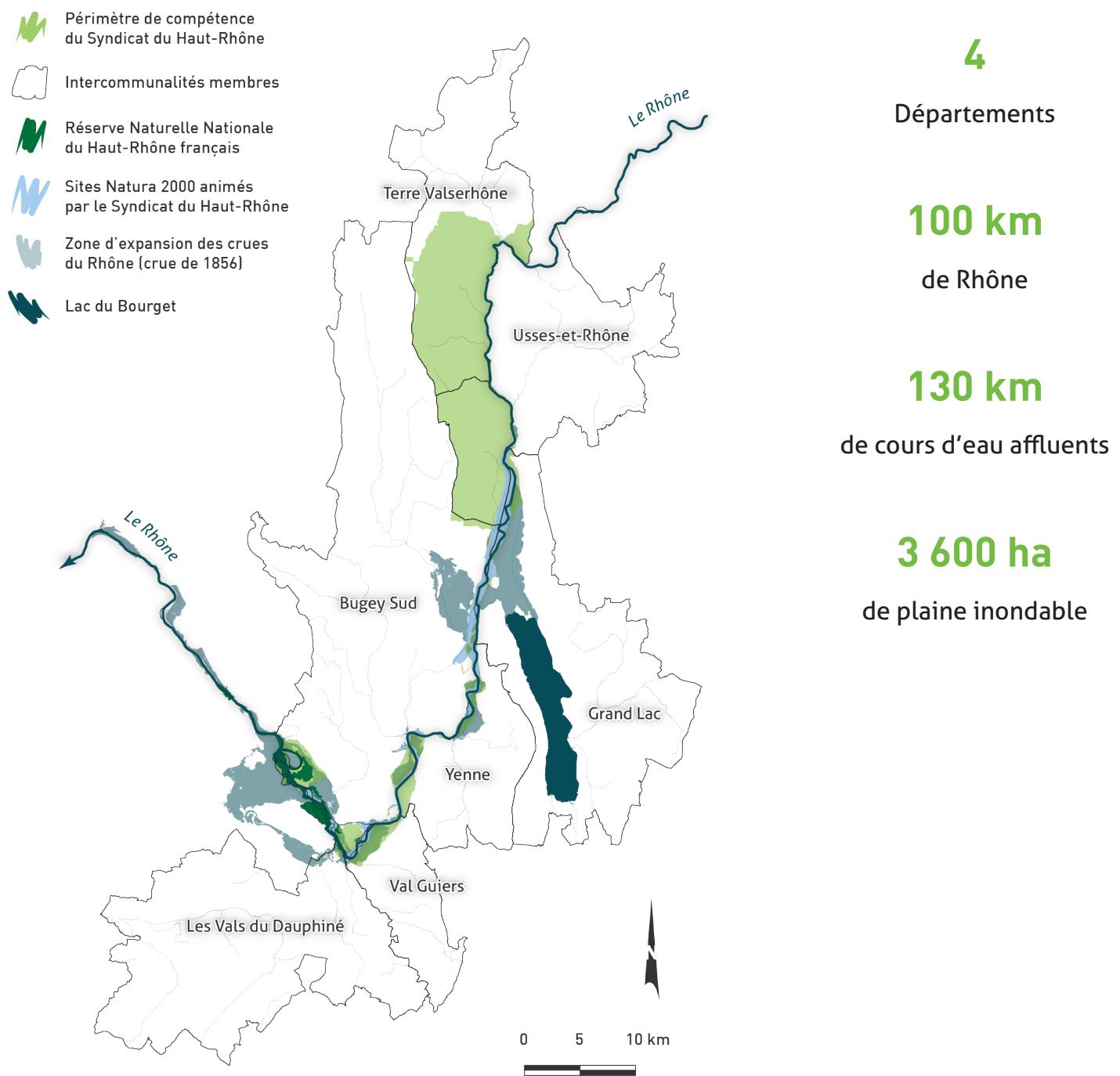
22

LE TERRITOIRE D'ACTIONS

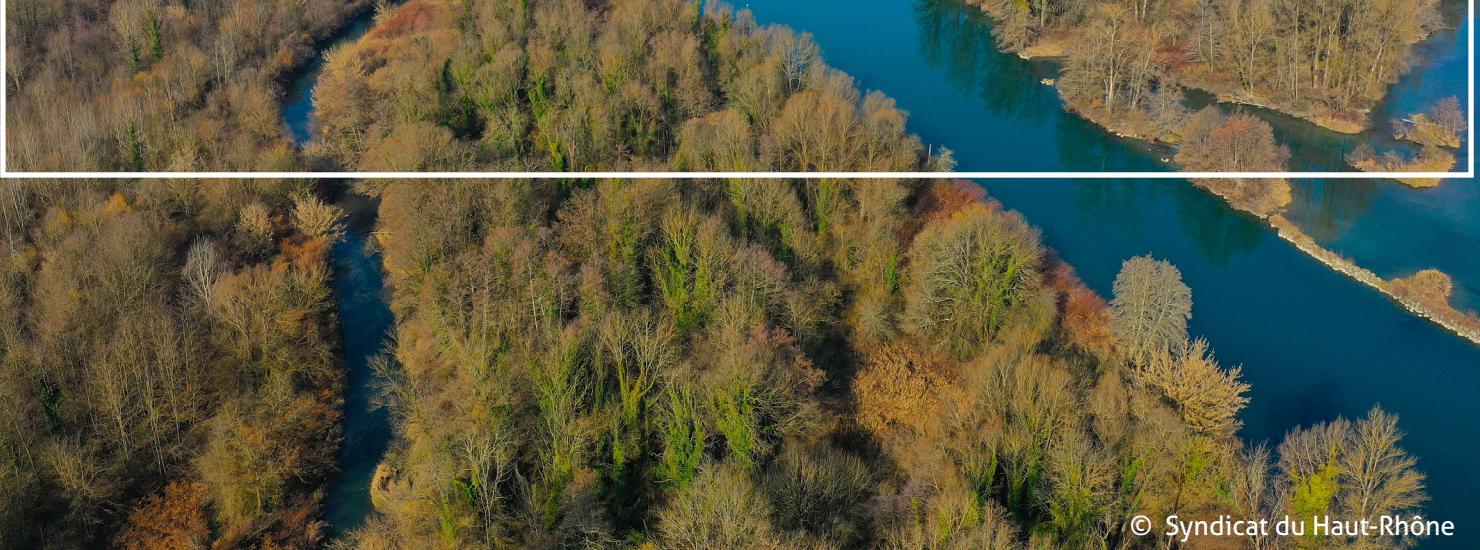
Né de la volonté d'agir pour les riverains et pour le fleuve, suite aux inondations de 1990, le Syndicat du Haut-Rhône a été créé en 2003 afin de répondre aux enjeux liés au fleuve. Élus et acteurs du territoire se sont ainsi mobilisés en faveur d'une restauration écologique et hydraulique du fleuve, pour la protection et la sensibilisation des riverains.

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations), la gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône français et les actions de prévention, d'éducation à l'environnement et de sensibilisation des publics sont au cœur des missions du Syndicat du Haut-Rhône.

Le territoire du Syndicat du Haut-Rhône



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



© Syndicat du Haut-Rhône

Le Truison

Affluent en rive gauche du Rhône sur la commune de Saint-Genix-les-Villages, le Truison créé des désordres hydrauliques au niveau de la route communale qu'il longe.

Le Syndicat du Haut-Rhône a lancé une première étude en 2023 pour définir l'état des lieux du secteur et les scénarios d'aménagements en faveur d'une conciliation des usages et du bon fonctionnement du cours d'eau.

Une deuxième étude en 2024 et poursuivie en 2025 viendra compléter la vision d'une restauration du cours d'eau sur les pans de la faisabilité technique et de la dureté foncière.

Les affluents rive droite du Rhône

Après une première phase d'étude portant principalement sur une synthèse des données de la bibliographie existante, le Syndicat du Haut-Rhône et le BRGM ont préparé et fait valider par les partenaires financiers la phase 2 et 3 du projet relatives à l'acquisition de connaissances sur l'hydrosystème des affluents en rive droite du Rhône entre Valserine et Séran pour la période 2025-2029. Ainsi, il est prévu d'instrumenter et de suivre les eaux souterraines et superficielles à l'aide de sondes enregistreuses de niveaux d'eau, de compléter le réseau de stations météo existantes, de réaliser des analyses hydrobiologiques et de suivre l'hydrochimie de l'eau. Les données ainsi récoltées sur 3 années seront valorisées et traitées pour permettre une

caractérisation de la ressource et une évaluation des perspectives futures en lien avec le risque d'assec répété.



© Syndicat du Haut-Rhône

Les écrevisses à pattes blanches

Le département de l'Ain bénéficie d'un réseau de gestionnaires fortement engagé dans la conservation de l'écrevisse à pattes blanches. Porté par la fédération de pêche, un programme de connaissances et également de translocation des populations a été mis en place depuis plusieurs années, soutenu financièrement par le CD01. Sur le territoire du Syndicat, le Verdet abrite une population florissante sur un peu plus d'un kilomètre de cours d'eau qui a fait l'objet d'une étude spécifique en 2022. En 2019, une première réintroduction a été effectuée sur la Vézeronce puis en 2022 sur le ruisseau des Mouilles sur la commune de Chanay. Depuis, un suivi annuel est engagé pour suivre les populations et valider la réussite de ces opérations via la recherche de jeunes individus issus d'une reproduction dans leur nouvel environnement.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Continuité piscicole au niveau du seuil de Yenne

Le Syndicat poursuit les réflexions engagées sur la restauration de la continuité piscicole au niveau du seuil de Yenne.

Un premier scénario d'aménagement de la rivière artificielle complété d'un ouvrage type « passe à poissons à plots » a été étudié sur la période 2023-2024. L'inspection de la rivière artificielle a permis d'évaluer les propriétés géotechniques du mur de soutènement de l'ouvrage, et de bancariser des données photogrammétriques afin d'établir un modèle hydraulique.

Grâce à cette modélisation, des hypothèses de dimensionnement ont été testées afin de proposer un projet respectant les objectifs écologiques ainsi que les contraintes hydrauliques, de sécurité, de navigation, et d'entretien et maintenant les usages existants (VLH, stade d'eau vive ...).

De nouvelles réunions de concertation en 2025 vont permettre le lancement de l'étude d'autres scénarios et notamment la question de l'arasement total ou partiel de l'ouvrage pour rétablir la continuité écologique et sédimentaire.

L'objectif est de disposer de l'ensemble des éléments d'aide à la décision pour choisir collectivement avec les partenaires financiers et acteurs du territoire, le meilleur scénario pour rétablir la continuité sur cet ouvrage.

Diagnostic éco-morphologique : lône du Clapied de Landaize

Ce diagnostic a mis en évidence que les milieux ne sont pas aussi propices à l'installation de la faune piscicole que ce qui était attendu. En effet, la faible oxygénation de l'eau et l'envasement rendent le milieu peu attractif.

De plus, la discontinuité piscicole créée par la présence de buse sous la digue du canal de fuite engendre une contrainte de déplacement pour les espèces du Rhône qui ne peuvent accéder à la lône qu'en période de hautes eaux ou de lâchés. En revanche, le complexe lône / ruisseau bénéficie d'une alimentation phréatique et peut ainsi servir de refuge thermique ou de nurserie pour de nombreuses espèces piscicoles (bien que ces températures fraîches puissent aussi être limitantes pour certaines espèces telles que le brochet et les cyprinidés). En outre, ce type d'annexe alluviale offre des habitats très favorables aux odonates, aux amphibiens et au castor. Enfin, les milieux associés peuvent être intéressants pour plusieurs espèces floristiques d'eaux courantes et stagnantes d'intérêt régional.

Plusieurs objectifs de gestion et d'actions ont été identifiés et pourront être planifiés dans les années à venir : améliorer les fonctionnalités des milieux annexes (déboisement et creusement de mares forestières), améliorer la connectivité écologique (dimensionnement d'un ouvrage fonctionnel sous la digue du canal, remplacement des buses sous le chemin forestier), favoriser l'accès du public et la sensibilisation aux enjeux des services rendus par la Nature.



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



© Syndicat du Haut-Rhône

Ile Piolet

Les objectifs du Syndicat du Haut-Rhône sont de préserver, par l'acquisition foncière, les derniers secteurs de forêts alluviales diversifiées pour définir une gestion adaptée aux enjeux écologiques.

Etudes en cours : inventaire des oiseaux et chauves-souris, cartographie de la végétation et inventaire floristique, état des lieux de la faune des coléoptères saproxyliques pour aboutir à l'écriture d'un plan de gestion fin 2025.

Ile Piolet

Communauté de communes Bugey Sud
Cressin-Rochefort et Massignieu-de-Rives

27,7 ha dont 22 ha de boisements

Forêts alluviales



© Bruno Cagnon

La renaturation du Rhône naturel de Chautagne : participation citoyenne

Au cours des 19ème et 20ème siècles, le Rhône de Chautagne et sa plaine alluviale ont fortement été altérés par la succession d'aménagements (digues, voie ferrée, aménagements hydroélectriques) qui ont induit une modification des processus hydro-sédimentaires et un appauvrissement de la richesse biologique des milieux naturels.

En 2004, une première phase de restauration a conduit à l'augmentation des débits réservés et la réhabilitation de plusieurs lônes et chenaux secondaires. Bien que ces actions aient eu des effets bénéfiques sur les milieux, les suivis et diagnostics écologiques et hydromorphologiques mis en place depuis 20 ans, montrent l'importance de poursuivre les efforts en termes de restauration de la dynamique fluviale à l'échelle du Rhône naturel de Chautagne et de sa plaine alluviale. Aussi, une réflexion est en cours afin d'orienter la trajectoire de travaux de restauration conciliant les différents enjeux du secteur.

Désireux d'offrir la possibilité aux habitants de se reconnecter au Rhône, le Syndicat a engagé une démarche participative afin d'associer la population locale à ses projets. Après une phase d'enquêtes auprès d'une quinzaine d'acteurs en 2023, deux ateliers ont été organisés en 2024.

L'un sur une journée entière, qui a réuni une trentaine de personnes, avec un temps d'arpentage de terrain et un temps de travail en salle permettant d'approfondir les liens du territoire avec le Rhône de Chautagne dans son territoire. Et un deuxième atelier d'animation et d'expression, inscrit dans Festiv'Ô Rhône afin d'intéresser un public plus large, mobilisé sur un temps court (20 à 30 min). Une quarantaine de personnes ont réalisé le parcours qui ne visait pas seulement à informer et sensibiliser, mais aussi à susciter des expressions.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Restauration hydraulique et écologique de la lône des Cerisiers

Après plusieurs années d'études de faisabilité, de dimensionnement des actions et de procédure réglementaire, la première partie des travaux de restauration hydraulique et écologique de la lône des Cerisiers s'est déroulée de septembre à décembre 2024, sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin, dans le périmètre de la RNN du Haut-Rhône français. La durée totale des travaux est estimée à 7 mois, ils se termineront à l'automne 2025.

L'entrée de la lône a été réouverte par le démantèlement de 80 m linéaire d'endiguements Girardon datant du 19ème siècle, qui servaient autrefois à concentrer les débits du Rhône dans un chenal unique afin de permettre la navigation en période de basses eaux.

La réhabilitation de la connexion amont a pour objectif de restaurer des écoulements plus naturels, notamment en période de crue, et ainsi ralentir les dépôts de limons et sables qui ont eu tendance à s'accumuler ces 50 dernières années. Le projet s'accompagne du curage de l'entrée de la lône et du terrassement des banquettes de sédimentation en rive droite sur 200 m linéaire.

Avant d'être réinjectés au Rhône, tous les sédiments terrassés seront criblés puis concassés afin d'éviter la dissémination des rhizomes de renouée du Japon.

Le Syndicat du Haut-Rhône porte la maîtrise d'ouvrage de ce projet, accompagné de SAGE ENVIRONNEMENT pour la maîtrise d'œuvre et de la Compagnie Nationale du Rhône pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les travaux sont assurés par NGE - GUINTOLI en co-traitance avec TERRY Elagage.



© Syndicat du Haut-Rhône



© Syndicat du Haut-Rhône



© Syndicat du Haut-Rhône

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Instrumentation de la plaine de Yenne

Nos chargés de mission ont installé des stations de mesure pour continuer le suivi des niveaux d'eau des rivières, de la nappe du Rhône et du ruisseau de la lône de la plaine de Yenne.

L'objectif est de mieux comprendre le fonctionnement global des eaux souterraines et des eaux superficielles dans cette plaine inondable.

Comment sont-elles alimentées ? Quelles sont les relations entre ces différents milieux ?

Ces données permettront d'identifier les potentiels dysfonctionnements et améliorer la bonne santé des milieux aquatiques et donc les services rendus au territoire.



© F. Pellizarro

Les Plans Nationaux d'Actions : le cas de deux papillons menacés

Le Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour et sa déclinaison régionale ont fixé une feuille de route aux gestionnaires d'espaces naturels pour répondre aux enjeux de conservation de ces deux espèces : mieux les connaître et comprendre leur écologie pour préserver leur habitat. C'est dans ce cadre que le Syndicat du Haut-Rhône développe sa politique en faveur de la biodiversité et particulièrement sur ces deux espèces de papillons menacés de zones humides : l'azuré de la sanguisorbe et l'azuré des paluds.

Sur notre territoire, deux populations survivent à Peyrieu et Groslée-Saint-Benoît. Des actions doivent rapidement être menées pour assurer le maintien de ces espèces. Aussi, un plan stratégique sur la période 2024-2027 a été élaboré en ciblant des zones humides favorables : des travaux de restauration, d'acquisition foncière et de gestion du milieu sont au programme avec un volet ambitieux et inédit de renforcement, d'introduction et de réintroduction des populations. Un projet soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Fonds Vert et la Fondation du Patrimoine pour un montant total de 170 000,00€.



© Syndicat du Haut-Rhône

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Diversification des habitats naturels et semi-naturels

D'une superficie de 9 ha, la parcelle communale des Brotteaux, sur la commune de Massignieu-de-Rives est conduite en peupliers depuis les années 1975. A l'occasion de l'exploitation de la parcelle à l'hiver 2023, la mairie a engagé une réflexion sur les perspectives d'évolution et de diversification des milieux arborés. Sollicité, le Syndicat du Haut-Rhône a proposé une réorganisation parcellaire comprenant la création d'une haie champêtre, la reconstitution de la ripisylve bordant le Rhône de 1,5 ha, un traitement ponctuel de la Renouée du Japon sur 3000m² et aussi la création d'un verger de 4500 m².

Ce projet se donne l'ambition de toucher différentes dimensions : écologique, éducative, sociale, culturelle et récréative. Aussi, c'est tout naturellement que la plantation des 43 pommiers issus de variétés locales anciennes a eu lieu en décembre 2024 avec les élèves de l'école de Massignieu, des jeunes en BTS et l'association Pep Ain. Ce projet est notamment soutenu financièrement par le Fonds Vert.



© Syndicat du Haut-Rhône

Le marais des Planches

Le marais des Planches présente une richesse faunistique et floristique reconnue par son inscription au réseau européen de sites Natura 2000, dont la cladiae qui constitue un habitat d'intérêt communautaire prioritaire.



© Syndicat du Haut-Rhône

En mars 2024, des travaux forestiers ont été engagé pour une durée d'un mois et ont concerné une superficie de 1,4 ha. Ce secteur du marais avait évolué vers un boisement au détriment de la prairie. Aussi, cette première phase de chantier avait pour objectif de rouvrir le paysage pour ramener de la lumière au sol et favoriser les espèces herbacées d'intérêt.

Les travaux ont été réalisés par Jura Natura Services (JNS), spécialisée dans les travaux en milieu sensible. Le Groupe privé Bel a assuré l'intégralité du financement pour un montant de 80 000,00 €HT.

Des études complémentaires ont été menées en 2024 pour dimensionner et préparer les futurs travaux de restauration hydraulique et d'enlèvements de déchets qui auront lieu en 2025. À terme, c'est toute la tourbière dans son fonctionnement qui sera restaurée.

NATURA 2000

Animateur de deux sites Natura 2000

Aujourd’hui ce sont les Régions qui, suite à la Loi 3 DS, sont compétents en matière de gestion des sites Natura 2000.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait le choix de poursuivre ce travail en collaboration avec le Syndicat du Haut-Rhône, animateur depuis 2009. Une convention cadre de trois ans a été signée en 2024 à cet effet.

Le Syndicat du Haut-Rhône reste donc l’animateur de 2 sites Natura 2000 sur son territoire : “Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône” et “Îles du Haut-Rhône”.

Au-delà des études et travaux permettant le maintien de la fonctionnalité des espaces naturels, le rôle du gestionnaire d’un site Natura 2000 est multiple, et répond à l’objectif de conciliation de la biodiversité et de préservation des milieux naturels à enjeux, avec les projets des territoires dans un souci de durabilité.

L’objectif du réseau Natura 2000 est donc d’enrayer l’érosion de la biodiversité au niveau européen, en impliquant les différents acteurs des territoires dans des projets durables. Natura 2000 n’impose aucune réglementation supplémentaire des usages, mais peut prescrire une évaluation d’incidences pour certains projets d’aménagement (Plan Local d’Urbanisme, Aménagement forestier, carrière, organisation d’évènement...).



Natura 2000 en FRANCE

1 756 sites

102 espèces animales

63 espèces végétales

132 types d’habitats naturels d’intérêts communautaires

13041 communes supports du réseau

Le document d’objectifs du site Natura 2000 «Forêts alluviales et lônes du Haut-Rhône» date de presque 20 ans. Le syndicat soutenu par la Région et l’Europe a fait acté en 2024 le caractère prioritaire et la nécessité de réviser ce document en concertation avec le territoire et les acteurs institutionnels.

ACCOMPAGNEMENT AUX AGRICULTEURS



© Syndicat du Haut-Rhône

Le programme PSE : un accompagnement aux agriculteurs

L'expérimentation "Paiements pour Services Environnementaux" (PSE), qui vise à accompagner plusieurs exploitations agricoles du territoire sur la baisse des intrants chimiques, la couverture des sols et la restauration d'éléments favorables à la biodiversité, se poursuit depuis 2021 et ce, jusqu'en 2025.

En 2023, une troisième journée technique sur la haie, réalisée avec l'appui de Mission Haie, a notamment permis de présenter les résultats d'une étude démontrant l'incidence positive d'une haie en bon état de conservation sur les rendements des parcelles exposées au vent, ainsi que l'intérêt de respecter les critères du label haie pour leur pérennité et leur productivité (plaquettes énergie ou litière, ...). L'après-midi a été consacrée à une démonstration des outils d'entretien de la haie.

La quasi-totalité des exploitants du PSE étaient présents, ainsi que des employés communaux, du service des routes du département de l'Ain et des entreprises de travaux agricoles. Une journée complémentaire, cette fois sur les outils d'exploitation de la haie, sera programmée en 2025.

Bilan 2023

23 exploitations

2 côtés du fleuve

Ain : de Lavours à Groslée-St Benoît

Savoie : de Yenne à St Genix Les Villages

26km de haies et
d'arbres alignés

26 mares

16km de bandes enherbées
ou fleuries

4%

68ha de jachères
dont 17 fleuries

de baisse
de pesticides

10% d'augmentation de la
couverture des sols

11% de baisse
d'herbicide

27% de baisse
d'engrais

Le Marathon de la biodiversité : lauréat coup de cœur du jury

Lauréat de l'appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et avec le soutien financier complémentaire de CNR, le Syndicat du Haut-Rhône met en place un « Marathon de la biodiversité ». L'objectif est de restaurer des corridors écologiques qui assurent la connexion entre différents habitats indispensables pour la biodiversité, à travers la création de mares, de haies, de prairies et bandes fleuries, jusqu'en 2027. Les modalités pour participer et bénéficier d'un financement pour ces aménagements seront précisées cet été sur notre site internet.

LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU HAUT-RHONE



Diagnostic et stratégie d'action : Plan de gestion

Après plusieurs années d'intense travail, le plan de gestion de la Réserve Naturelle a été adopté au niveau local en 2024. Fruit de plusieurs années de concertation, d'études et de compilation, ce document fait la somme de toute la connaissance disponible sur le secteur classé en Réserve Naturelle, fixe des priorités et planifie l'action.

Une méthodologie nationale a été suivie pour la rédaction, obligation fixée par les textes réglementaires. Les objectifs de gestion s'articulent autour des grands enjeux que sont : le fleuve et ses lônes et les forêts alluviales. Le principe est de lister les projets de travaux, l'amélioration de la connaissance et les suivis à faire durant les cinq prochaines années.

La préservation des milieux et des espèces, la restauration des lônes et des forêts ainsi que les actions de sensibilisation sont détaillées.

Le document a été validé au niveau local, au comité consultatif et aux conseils scientifiques de la Réserve Naturelle, ainsi qu'au conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

L'année 2025 verra probablement la validation définitive du document au niveau national, indispensable pour cette première période de gestion.

Un document synthétique et moins technique devra également être mis à disposition pour vulgariser ce travail à l'attention du grand public et des acteurs du territoire.

La loche d'Etang

La Loche d'Etang, poisson classé en danger d'extinction en France, est principalement présent sur le bassin versant de la Meuse (Nord-Est) et dans le secteur de la Réserve Naturelle qui porte donc une lourde responsabilité dans la conservation de cette espèce.

Ce poisson de moins de 25 cm est difficile à suivre. Il vit dans les milieux aquatiques lents ou non connectés au fleuve, principalement dans les anciens méandres du Rhône.

L'objectif est d'apprendre à suivre ses populations. La recherche de son ADN dans l'eau des milieux est une piste privilégiée : c'est l'ADN « environnemental ». Il se fait par un prélèvement d'eau, puis est filtré et analysé afin de révéler sa présence ou son absence.

Ces études sont des premières dans notre secteur et vont se poursuivre afin d'envisager des opérations favorables à l'espèce.

Ce travail est mené en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, la Fédération de pêche de l'Isère, en associant la Fédération de pêche de l'Ain, le département de l'Isère et l'association Lo Parvi.



LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

Police de l'environnement

Les agents de police de l'environnement de la Réserve Naturelle continuent leur travail de sensibilisation (près de 400 explications de la réglementation) et de constatation des infractions. Les atteintes à la réglementation les plus souvent notées sont les dépôts de déchets, l'usage du feu, le camping dans des lieux interdits ainsi que les infractions de navigation et véhicules à moteurs.

L'équipe a reçu un appui important de la Gendarmerie Nautique qui a été alerté par de récents manquements à la législation (vitesse, équipement de sécurité) qui ont eu des conséquences tragiques à l'amont de Lyon.

Bilan 2023	Bilan 2024
162 jours/agent police dont	93
101 terrain	29
61 bureau	52
réseau	23
98 personnes sensibilisées	26
96 infractions constatées dont	83
54 sanctionnées	28
29 avertis	15
32 infractions constatées hors Réserve Naturelle	32

Enfin un travail important a été mené contre les dépôts sauvages ou les pollutions intentionnelles qui restent observables sur le territoire.

Une des missions est de transmettre les règles de la Réserve par des échanges en direct sur le terrain avec les habitants, usagers, élus et partenaires. Les messages sont également transmis lors des contrôles.

Des supports de communication spécifiques (plaquettes thématiques) ont aussi été créés pour faciliter la transmission des informations.

Les anciens méandres du Saugey et du Piardet

La flore et la faune des anciens méandres du Rhône est un patrimoine unique. De nombreuses espèces présentes dans ces milieux naturels sont extrêmement rares : certaines plantes ne sont présentes que dans ces secteurs et absente de tout le reste du département. Les agents de la Réserve Naturelle Nationale ont fait appel à une botaniste qui a déployé des indicateurs de qualités, partagés par d'autres acteurs du bassin du Rhône.

Ce suivi permet de connaître l'état du site. Une nouvelle mesure est prévue dans cinq ans. Les activités de gestion, initiées par les anciens gestionnaires, continuent : broyage du marais afin d'exporter les matériaux fauchés.

PRÉVENTION INONDATION



© Syndicat du Haut-Rhône

Plan Communal de Sauvegarde Entraînements et exercices

En 2023-2024, le Syndicat du Haut-Rhône a continué d'accompagner et de former les collectivités à la gestion de crise face au risque inondation en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs et avec le soutien de l'Etat et de CNR dans le cadre du Plan Rhône.

Les élus et les agents des communes et des communautés de communes de notre territoire ont bénéficié :

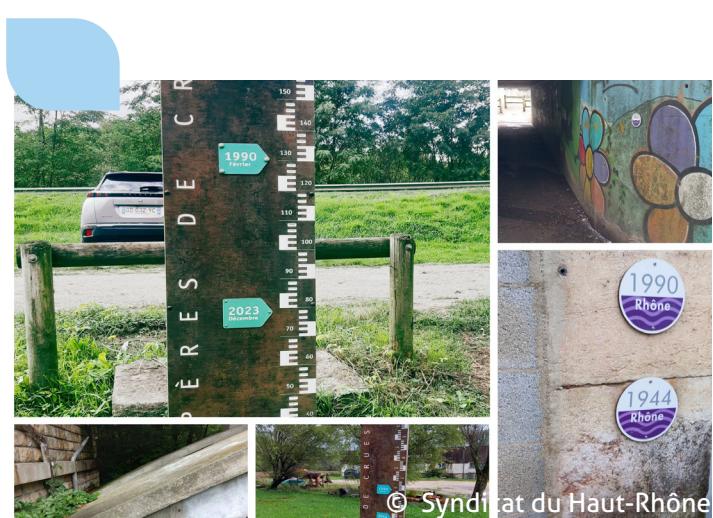
- 1 formation "Piloter une cellule de crise" avec une mise en situation de gestion d'une crue (élus et agents de communes et communautés de communes).
- 2 Ateliers "Plans communaux de sauvegarde" pour accompagner les communes dans leur élaboration et leur révision.
- 1 Atelier "Document d'information communal sur les risques majeurs" - objectifs de ce document à destination des administrés de chaque commune.
- 4 Entraînements sur table avec le Plan Communal de Sauvegarde des communes de : Valserhône, Yenne, Vions, Lucey.
- 1 exercice de terrain avec les communes de Chindrieux, Serrières en Chautagne et Ruffieux impliquant l'ensemble des acteurs de la gestion de crise (pompiers, gendarmerie, préfecture, département de la Savoie).



© Bruno Cagnon

Répères de crues

De nouveaux repères de crues ont été installés sur les communes de Vions, Yenne, Massignieu-de-Rives, Groslée-Saint-Benoît, Aoste et Lavours en 2024, pour garder en mémoire les crues de décembre 2023.



© Syndicat du Haut-Rhône

PRÉVENTION INONDATION

Le rôle du Syndicat lors des crues de 2023

Dès le début de l'automne 2023, de forts débits ont été enregistrés, entraînant des crues sur le secteur du Haut-Rhône. Le Rhône est sorti de son lit et a inondé l'ensemble de la zone d'expansion des crues (de Motz à Groslée-Saint Benoit) par 4 fois (mi-novembre, début décembre, mi-décembre et mi-janvier 2024). Le pic de crue de mi-décembre atteindra 1820m³/s en aval de Seyssel. Rappelons que le Rhône est fortement influencé par ses affluents qui ont également été très impactés par les intempéries avec une fonte importante du manteau neigeux. C'est le cas de l'Arve qui a connu une crue historique mi-novembre atteignant un niveau record de plus de 1000 m³/s.

Les crues de décembre 2023 se sont succédées très rapidement, ne permettant pas à la zone d'expansion des crues de retrouver une forte capacité d'écrêtement. Le lac du Bourget qui accueille les eaux du Rhône a subi 3 hausses successives. Un temps trop court entre 2 épisodes de crue n'a pas permis au Lac du Bourget de retrouver sa cote d'hiver. Son niveau était donc particulièrement haut dès le début de la crue de mi-décembre.

Les conséquences pour notre territoire : Routes coupées, chemins dégradés, infrastructures touristiques endommagées, entreprises et habitations inondées par les crues du Rhône mais aussi par les remontées de nappe. A ce jour, sur notre territoire, 4 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle : Lucey, Vions, Chanaz et Chindrieux.



Travaux post crue Massignieu-de-Rives

Suite aux crues successives du Rhône survenues entre le 14 novembre et le 14 décembre 2023, d'importantes quantités de sédiments fins du Rhône (limons/sables) se sont déposés sur la banquette du système d'endiguement de Massignieu-de-Rives. Des travaux d'entretien de la digue ont été menés le 9 janvier 2024 après l'obtention d'une autorisation d'accès auprès de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et après avoir porté à connaissance de l'intervention auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Les travaux avaient pour objectif de retirer les sédiments qui se sont déposés sur la banquette de la digue afin de :

- Retirer le surplus de sédiments déposés pour reprofilier la banquette ;
- Retrouver une accessibilité pour l'entretien de la digue ;
- Entretenir les cunettes pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.

Une seconde intervention, similaire à la première a été réalisée en mars 2024 après la crue du 18 janvier.



PRÉVENTION INONDATION

La gestion des digues

L'objectif du Syndicat du Haut-Rhône est de régulariser les systèmes d'endiguement qu'il a pris en gestion à la suite du transfert de la compétence GEMAPI par ses EPCI membres.

Pour ce faire, le Syndicat du Haut-Rhône a dû déclarer les systèmes d'endiguement de Massignieu-de-Rives et de Chautagne auprès des services de l'Etat en juin 2023. Cette déclaration constitue une demande de régularisation du système d'endiguement existant (sans travaux) au titre de la réglementation introduite par le décret n°2015-526 du 12 mai 2015, et bénéficie du cadre de la procédure dite simplifiée (type porter à connaissance) en application de l'article R.562-14 du Code de l'environnement.

Après instruction par les services de l'Etat, les systèmes d'endiguement seront autorisés par arrêté préfectoral en 2025.

Le système d'endiguement de Chautagne

Le Syndicat du Haut Rhône s'est engagé à :

1. Définir les zones actuellement protégées par les ouvrages existants et demander leur régularisation.
2. Lancer une étude de réflexion stratégique de protection des enjeux de la plaine de Chautagne.



© Bruno Cagnon

Les digues de Chautagne : reconnues digues domaniales

Le système d'endiguement de Chautagne est composé de deux digues existantes :

- La digue de Picollet située sur les communes de Motz et de Serrières en Chautagne, dont la zone protégée actuelle comprend principalement la ZAC de Motz-Serrières.
- La digue de la Loi située sur la commune de Ruffieux dont la zone protégée comprend des habitations et activités diverses situées au hameau de la Loi.

En janvier 2024, ces 2 digues ont fait l'objet d'une signature d'une convention de mise à disposition par l'Etat reconnaissant ces deux ouvrages comme digues domaniales.

Cette convention acte la participation financière de l'Etat à hauteur de 80% pour la réalisation des études et travaux nécessaires à la sécurisation de ces 2 ouvrages. Pour bénéficier de ces financements, les travaux devront être réalisés avant le 31 décembre 2027.



© Syndicat du Haut-Rhône

PRÉVENTION INONDATION

Stratégie de protection contre les inondations en plaine de Chautagne

Le niveau de protection proposé dans la régularisation en l'état actuel des ouvrages est une période de retour 2 ans. Le Syndicat du Haut Rhône ne peut s'engager actuellement au-delà, l'état structurel actuel des berges et des digues ne permettant pas de garantir la tenue de l'ouvrage pour des périodes de retour supérieures.

C'est pourquoi, en parallèle de la régularisation, le Syndicat du Haut Rhône a lancé une démarche de définition de la stratégie de protection des enjeux de la plaine de Chautagne. Des modélisations hydrauliques complémentaires ont tout d'abord été nécessaires pour étudier différents scénarios de protection.

Les scénarios retenus et jugés comme pertinents ont été ensuite analysés par une analyse coût bénéfice et une analyse multicritère(ACB/AMC). L'objectif est d'aboutir à un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire de Chautagne afin de pouvoir aider au choix du scénario final, scénario qui fera l'objet d'une étude avant-projet et des études réglementaires nécessaires avant travaux.

3 comités de pilotage ont été organisés en janvier, juillet et novembre 2024 auxquels ont participé les élus des communes de Motz, Serrières en Chautagne, Ruffieux ainsi que la communauté d'agglomération Grand Lac et le CISALB.

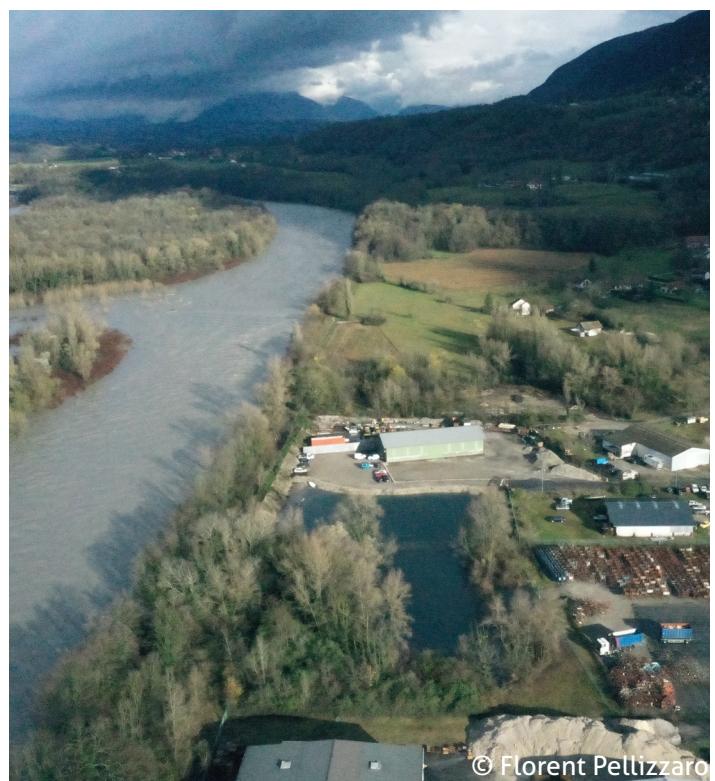


Maitrise foncière des terrains d'assiette et d'accès à l'ouvrage

Afin de répondre aux obligations réglementaires liées à la régularisation des systèmes d'endiguement, le Syndicat du Haut-Rhône a mis en place une servitude dite MAPTAM, sur la digue de Massignieu-de-Rives. Cette servitude fondée sur l'article L.566-12-2 du Code de l'environnement permet notamment d'assurer la conservation des ouvrages existants construits en vue de prévenir les inondations et de réaliser l'entretien et les travaux nécessaires au maintien des ouvrages.

Un dossier d'enquête publique a été préparé et a fait l'objet d'une présentation en comité syndical le 13/09/2023. L'enquête publique s'est déroulée du 12 Février 2024 au 14 mars 2024. L'arrêté préfectoral a été pris en mai 2024.

Pour la rendre opposable aux documents d'urbanisme, la servitude d'utilité publique a été publiée sur le Géoportail de l'Urbanisme en décembre 2024 et est annexée au PLU de Massignieu de Rives.



SENSIBILISATION ET COMMUNICATION



© Bruno Cagnon

Sorties mare et haie

Ces animations sont maintenant proposées chaque année depuis 2021, date à laquelle nous avons pu mettre en place plusieurs mares et haies sur une exploitation agricole de Peyrieu, en complément de celles déjà installées par les exploitants une dizaine d'année auparavant.

Ces aménagements offrent un panel diversifié particulièrement qualitatif comme support d'animation, visant d'une part à détailler leurs différents intérêts (agrément au jardin, auxiliaires de culture, biodiversité, production, etc.), mais surtout à permettre aux participants de les mettre en place sur leur terrain de manière optimisée, en présentant les différentes étapes et enjeux (règlementations, techniques, matériaux, mises en œuvre, écueils, etc.).

En 2023 et 2024, ces animations ont accueillies 43 participants totalisant 21 projets de mares et 6 projets de haies).



© Bruno Cagnon

Atelier d'écriture

Le Syndicat du Haut-Rhône a poursuivi son partenariat avec le réseau d'éducation à l'environnement Cap sur le Rhône et la mise en place de nouveaux projets dont la thématique est liée au Rhône :

-un atelier d'écriture à Chanaz avec la présence d'un auteur sur le thème générique « Fleuve et mobilités ». 14 ateliers d'écriture ont été proposés au grand public et 190 textes ont été reçus dans le cadre du concours d'écriture.

-un roman-photo constitué de courtes histoires, type « feuilleton ». Sur l'ensemble du réseau Cap sur le Rhône : 52 planches ont été réalisées dans le cadre de 38 ateliers.



© Syndicat du Haut-Rhône

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Les 20 ans du Syndicat

En 2023, pour ses 20 ans, le Syndicat du Haut-Rhône a créé l'évènement « Festiv'Ô Rhône » : un évènement grand public destiné à la sensibilisation du fleuve et de l'environnement fluvial. Les animations ont été très bien accueillies par les riverains, nous avons décidé de renouveler les festivités chaque année. En 2023, l'évènement a été accueilli à Yenne (Savoie) et en 2024 sur Seyssel (Ain et Haute-Savoie).

Sur une journée, plusieurs animations aux approches culturelles variées sont proposées gratuitement : enquête game, sorties en kayak sur le Rhône, théâtre japonais, ciné-débat, jeux, exposition photos, machines sur lesquelles circule l'eau...

Plusieurs sessions et sorties sont prévues par animation. Les riverains ont l'opportunité de faire leur programme à la carte pour la journée et en profiter au maximum.



SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Sensibilisation et éducation à l'environnement auprès des scolaires

Initié en 2012, l'appel à projet destiné aux 86 établissements scolaires du territoire (de la maternelle aux lycées) est reconduit chaque année. Le nombre d'établissements scolaires a légèrement augmenté depuis 2022 car l'appel à projet a été ouvert aux lycées de secteurs à partir de 2023.

Il s'appuie depuis 2022 sur un catalogue consultable en ligne, qui réunit toutes les informations nécessaires pour réaliser un projet de classe (règlement, fiches animations, ...). Le nombre de projet de classe et donc d'élèves sensibilisés augmente chaque année et les enseignants et élèves apprécient beaucoup le programme.

Conférence participative

Dans le cadre de notre programme de sensibilisation aux élus du territoire, le Syndicat a mis en place une conférence participative le mardi 9 juillet 2024 à Aoste sur la restitution de l'évolution des milieux aquatiques du Rhône des 20 dernières années. Ce travail du suivi scientifique de la restauration du Rhône est conduit dans le cadre de RhônEco : un programme scientifique interdisciplinaire pour le suivi de la restauration du Rhône.

Intervention grand public dans le cadre de l'événement RhônO Lac

En 2023 et 2024, le Syndicat du Haut-Rhône a renouvelé sa participation à l'événement RhônO Lac organisé par Chambéry Le Bourget Canoë Kayak (CLBCK). Pour ces 4ème et 5ème éditions, nous avons à nouveau apporté un soutien financier et encadré une animation au fil de l'eau, entre Motz et Chanaz en 2023 et entre Chanaz et

Bilan 2023

31 écoles

102 classes

341 demi-journées 2407 élèves

Bilan 2024

38 écoles

108 classes

404 demi-journées 2438 élèves



© Syndicat du Haut-Rhône

Yenne en 2024, afin de faire découvrir le fleuve et ses annexes fluviales en tant qu'écosystèmes riches et à préserver (rôle écologique, processus naturels, impact des aménagements, etc.). Plusieurs arrêts ont donc été proposés le long des 2 parcours afin de présenter les caractéristiques spécifiques des différents secteurs (lône, bancs d'alluvions, digues, îles, programme de restauration, etc.).

Sur les 2 éditions, environ 35 participants se sont inscrits aux animations proposées par le Syndicat du Haut-Rhône.



© Syndicat du Haut-Rhône

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Les 20 ans du Syndicat

L'équipe technique et les élus du Syndicat du Haut-Rhône ont convié les acteurs de leur territoire à célébrer les 20 ans d'actions, de partenariat, de sensibilisation et d'engagements sur le Haut-Rhône.

Cette soirée riche en émotions était l'occasion de se réunir, le vendredi 6 octobre 2023 autour de nos engagements collectifs en faveur du fleuve et de ses riverains.

Au programme, la présentation des 20 ans d'actions du syndicat, la découverte en avant-première du film « Le Haut-Rhône, quelle histoire ! », le programme d'accompagnement auprès des exploitants agricoles, rythmé par des interventions et des témoignages et pour clôturer l'évènement, un échange avec nos ambassadeurs de la soirée.

Journal Ô Rhône

Distribué à 28 000 foyers sur le territoire du Syndicat du Haut-Rhône, le Journal Ô Rhône est l'outil d'information des riverains sur l'actualité de leur territoire, de sensibilisation sur l'environnement fluvial, les milieux naturels et la biodiversité du Syndicat.

Cet outil permet de valoriser et partager avec les riverains ce qui caractérise le territoire du Syndicat du Haut-Rhône : un cadre de vie de qualité, un patrimoine naturel et paysager remarquable. Pour cela, nous nous sommes attachés à rendre ce journal attractif, informatif et ludique, afin qu'il s'adresse aux adultes aussi bien qu'aux enfants en travaillant sur le ton, les graphismes et l'écriture pour rendre la lecture accessible à tous publics.

Nous avons axé ces deux dernières éditions sur l'engagement du Syndicat à travers son programme d'actions, l'eau et les enjeux liés à l'eau tout en sensibilisant sur le rôle d'un gestionnaire d'espaces naturels et d'aire protégée comme la Réserve Naturelle Nationale.



© Bruno Cagnon

Nouveau site internet

Pensé pour le grand public, le nouveau site du Syndicat du Haut-Rhône mis en ligne en 2024, a pour vocation d'être :

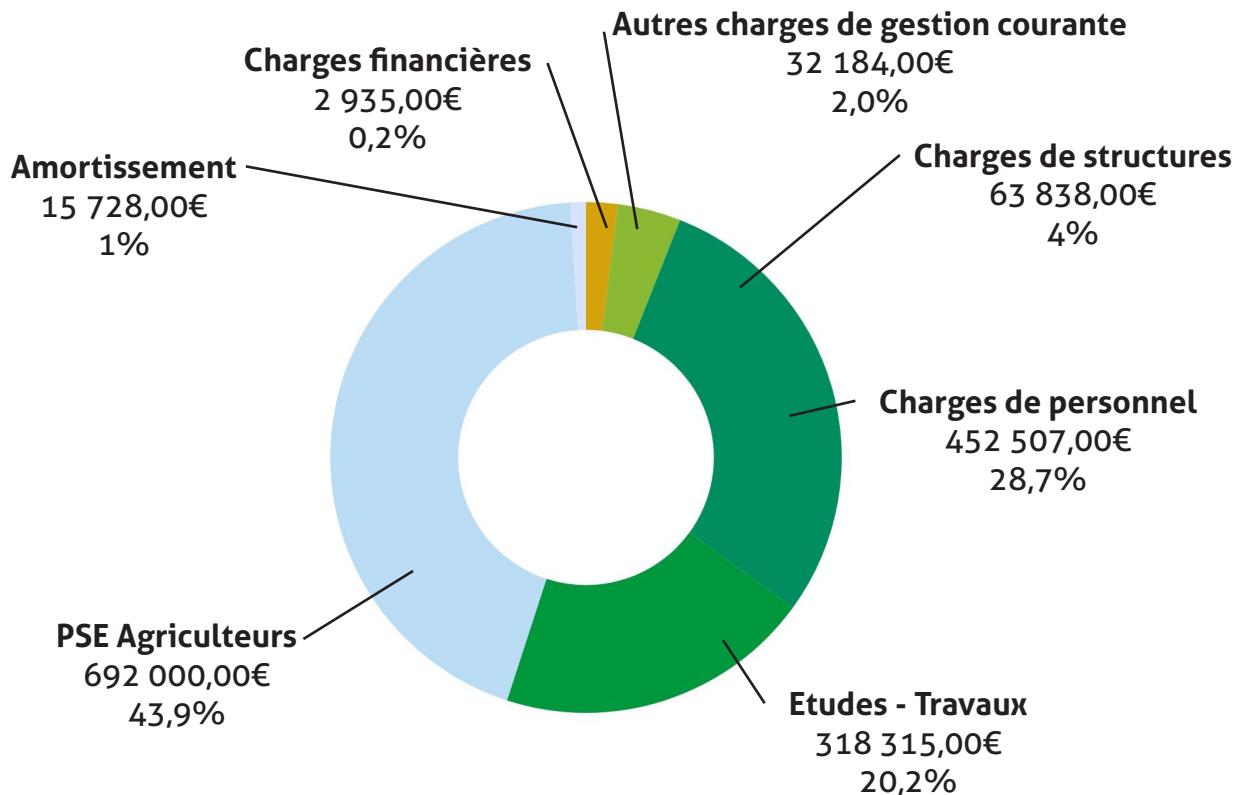
- un outil clair et simplifié pour accompagner les visiteurs dans leurs recherches ;
- fidèle à notre identité visuelle, avec la mise en avant de ce cadre de vie exceptionnel sur le Haut-Rhône
- un espace de compréhension du territoire, de ses habitats naturels, de sa biodiversité et pourquoi le Syndicat agit pour le fleuve et ses riverains.



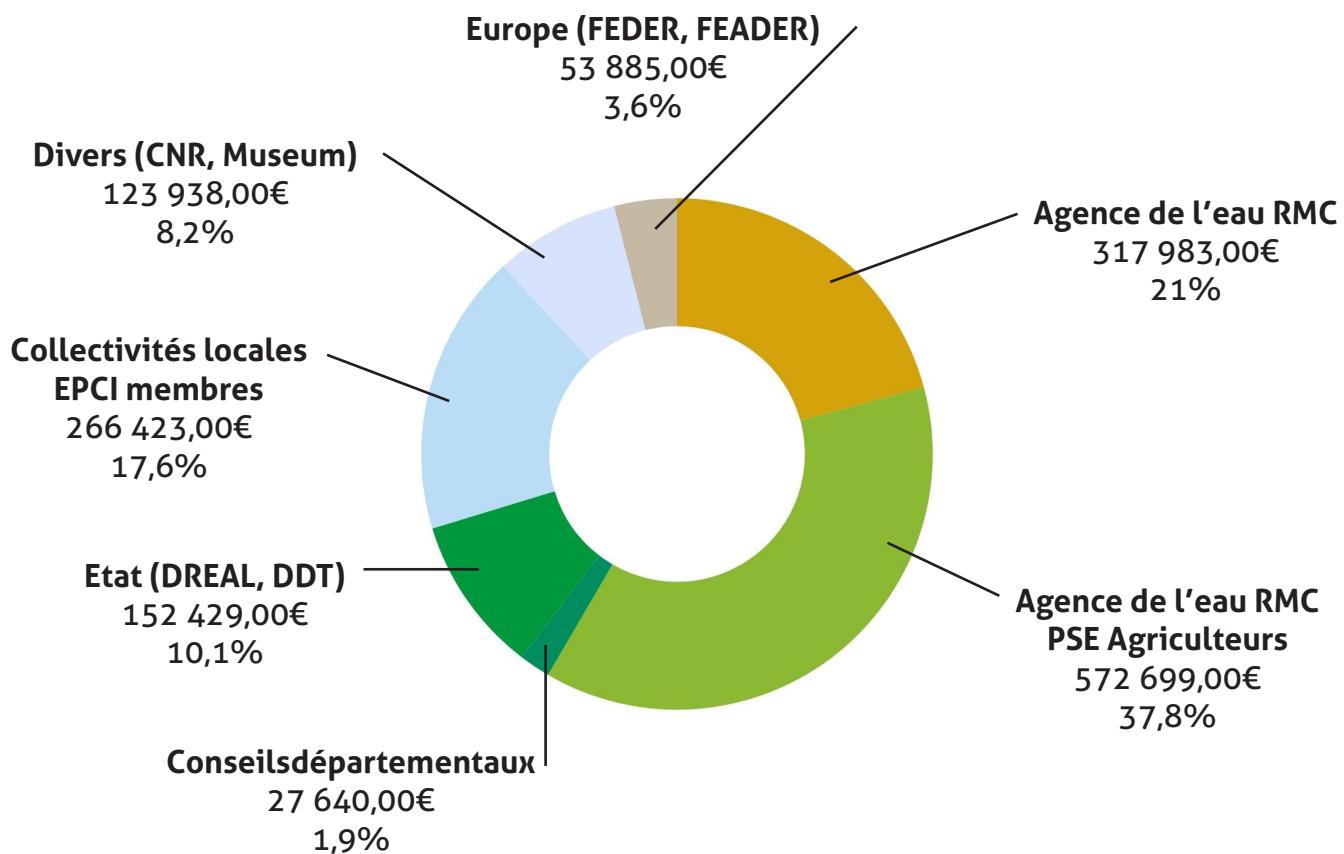
BILAN FINANCIER

Dépenses fonctionnement

2023



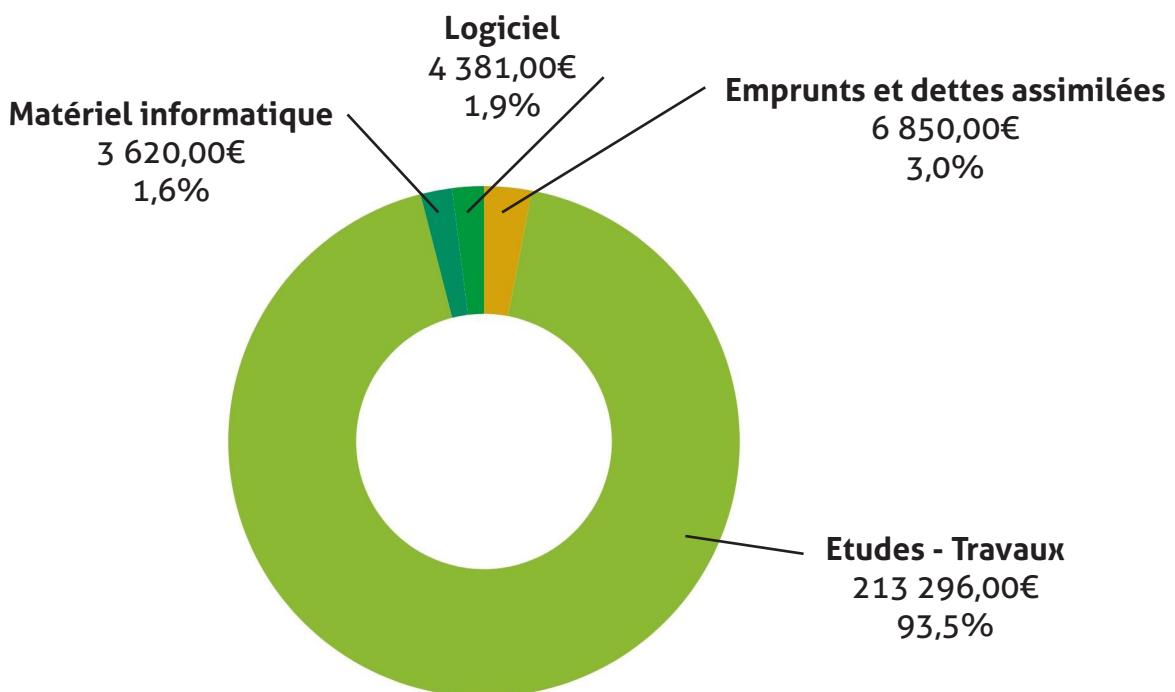
Recettes fonctionnement



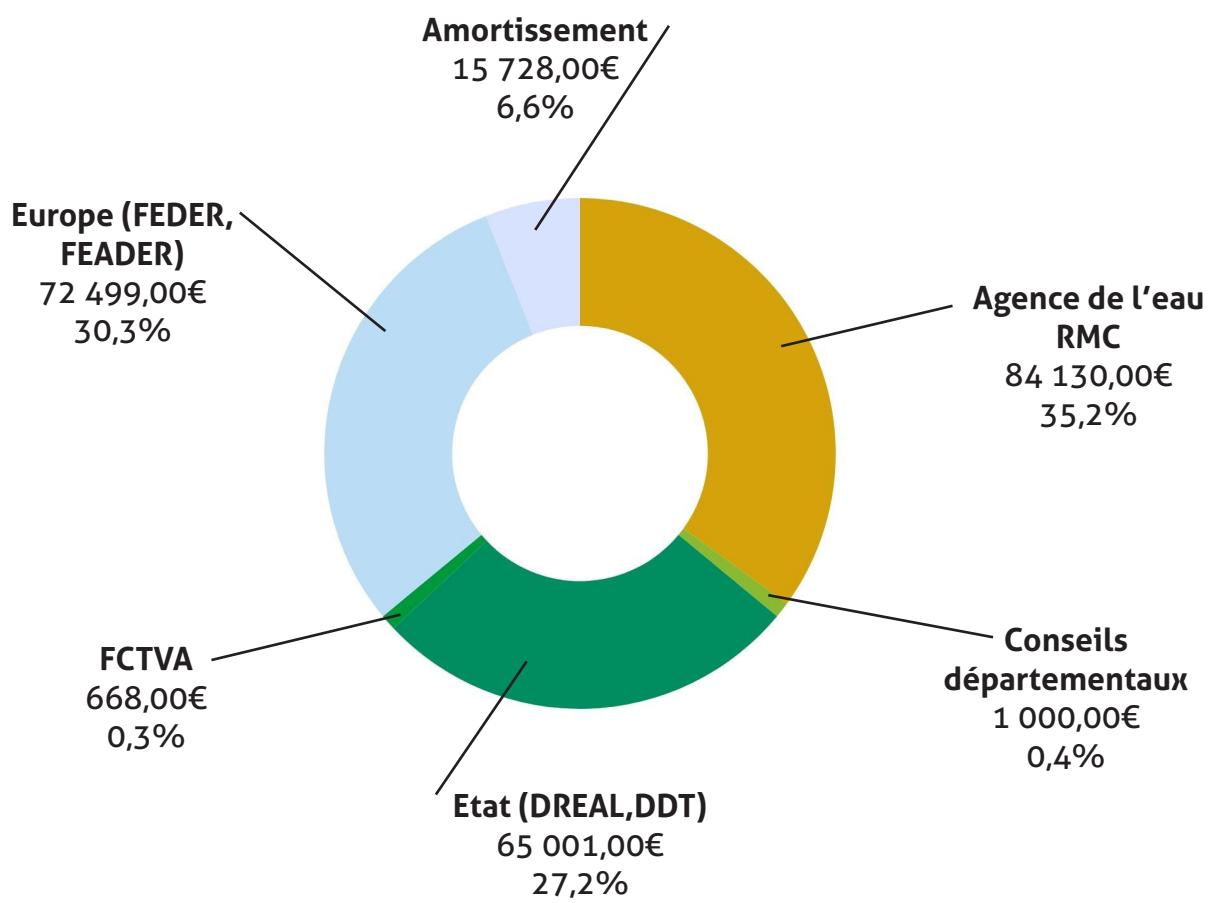
BILAN FINANCIER

Dépenses investissement

2023



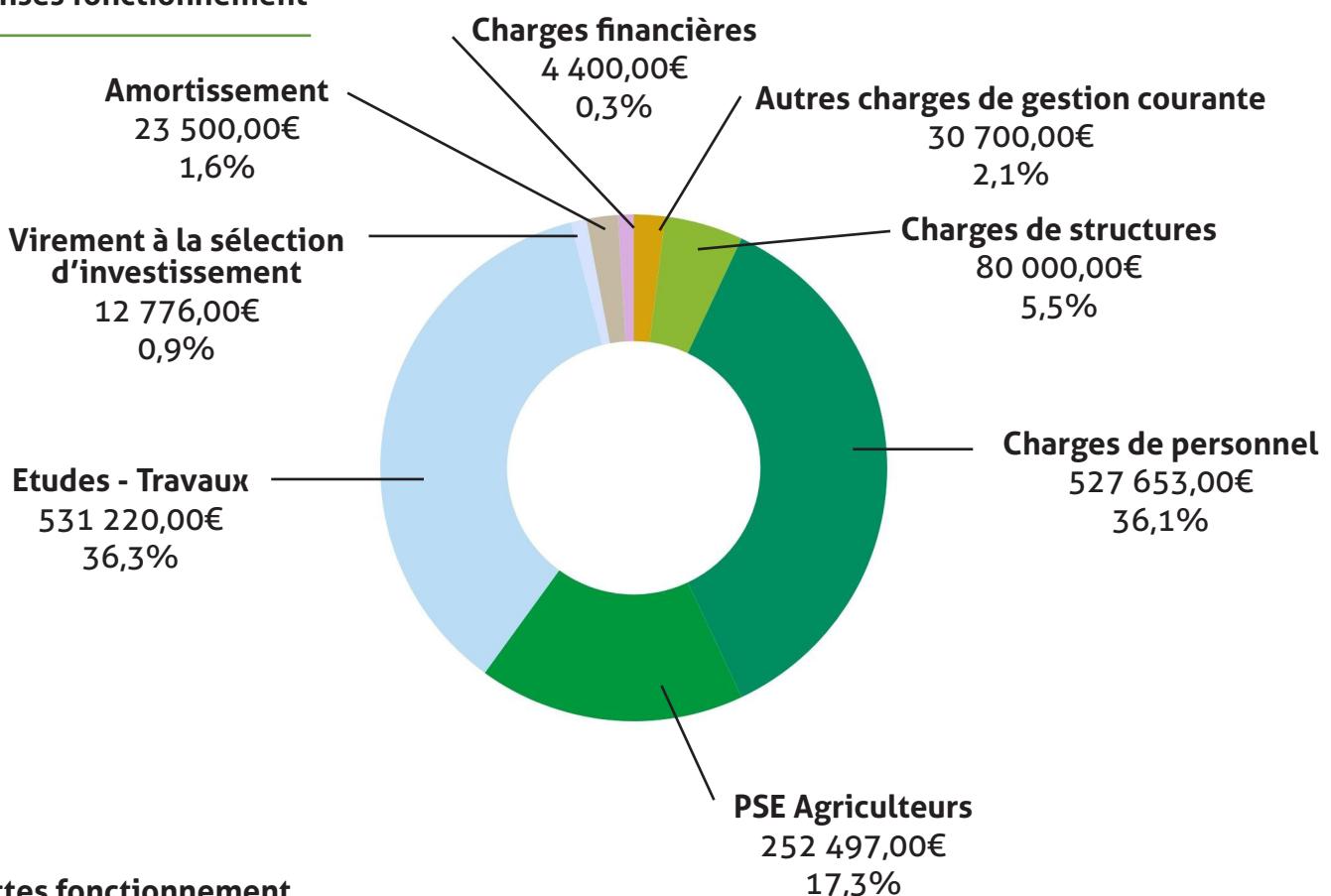
Recettes investissement



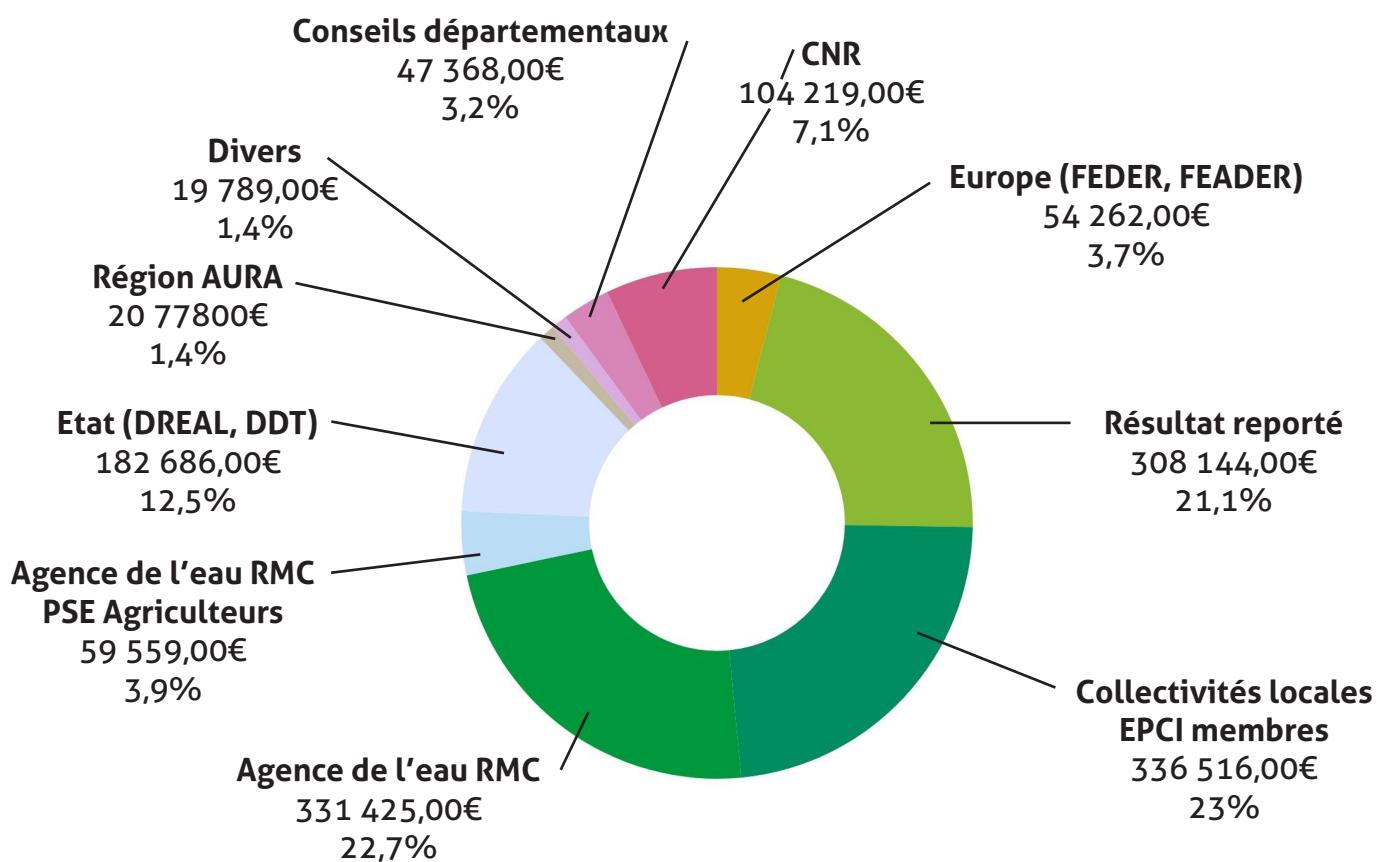
BILAN FINANCIER

2024

Dépenses fonctionnement



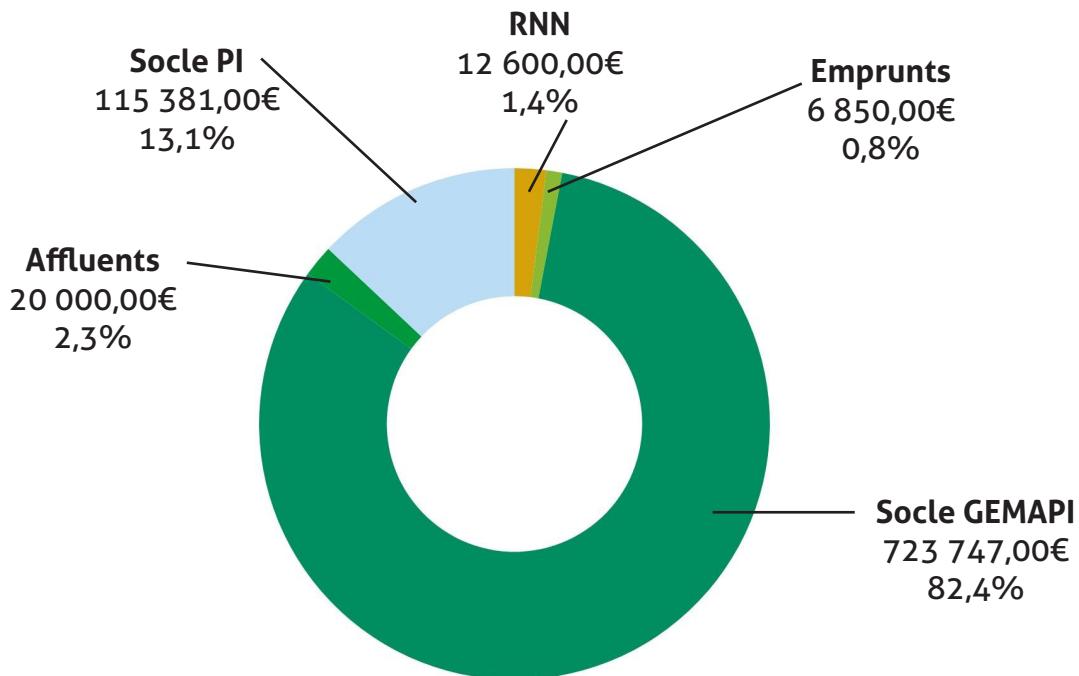
Recettes fonctionnement



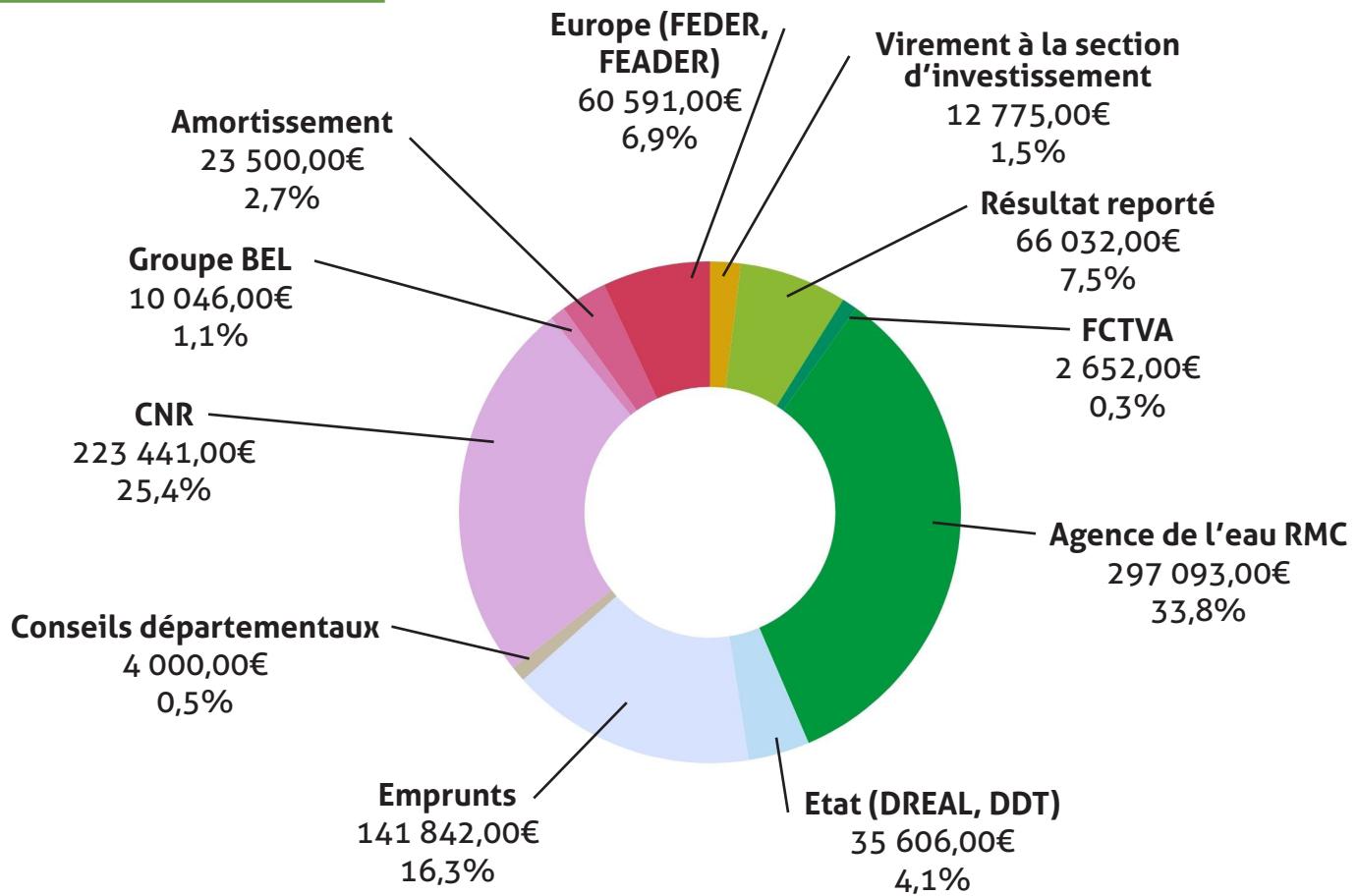
BILAN FINANCIER

Dépenses investissement

2024



Recettes investissement





SYNDICAT DU HAUT-RHÔNE

Pour le fleuve et ses riverains

Syndicat du Haut-Rhône
92 des Fontanettes
73170 Yenne
04 79 36 78 92